53e ANNÉE (6e SÉRIE) N° 15 9 AVRIL 1936

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les Jeudis

Mgr F. PERRIOT
Protonotaire apostolique *ad instar participantium*
FONDATEUR

Mgr A. ROZIER
Prélat de la Maison de Sa Sainteté
Docteur en Théologie, Chanoine titulaire de Langres
DIRECTEUR

CHRONIQUE D'APOSTOLAT SOCIAL

SOMMAIRE

I. La Paroisse et les Œuvres. — 1. Position du problème : Conservation, — Pénétration. — 2. Ce qu'est la Paroisse, en droit et en fait. — 3. Pourquoi souvent on s'est heurté. — 4. Comment on peut et doit s'accorder. — 5. Conditions d'une collaboration féconde : liberté catholique et charité chrétienne.

II. L'esprit social a travers les Revues. — 1. *Chronique sociale de France :* Vie économique et forces spirituelles. — 2. *Ibid. :* Lettre à un patron chrétien. — 3. *Ibid. :* Le Problème du chômage à l' « Union internationale d'études sociales » de Malines.

III. Bibliographie. — 1. D. Lallement : *Principes catholiques d'Action civique.* — 2. Jacques Maritain : *Lettre sur l'Indépendance.* — 3. J. Vialatoux : *La cité de Hobbes. Théorie de l'Etat totalitaire.* — 4. S. Thomas More : *L'Ile d'Utopie.* — 5. Maxence van der Meersch : *Quand les sirènes se taisent.* — 6. L'Ecole des Parents : *Education et contre-éducation.* — 7. Geneviève Duhamelet : *Ces gens-là.* — 8. Abbé J. Lamoot : *La vraie vie.* — 9. Jeanne Frœhlich : *Le Pâtre du terroir.*

I. — La Paroisse et les Œuvres

1. — Peut-être à la simple lecture de ce titre quelqu'un se sera-t-il déjà demandé s'il n'aurait pas été plus à propos d'écrire : *La Paroisse* ou *les Œuvres.* On saisit la nuance et on sait le problème. Il se pose partout, ici parmi beaucoup d'autres et sans rien qui le rende particulièrement épineux, là au contraire dans une atmosphère d'incompréhension réciproque d'où naissent à propos de tout... et de rien malentendus, récriminations, parfois conflits aussi pernicieux qu'affligeants. Parce qu'on préférerait à cet état de tension l'entente cordiale et l'harmonie des efforts, faut-il faire comme si elles n'avaient jamais cessé de régner ? Bossuet ne semblait pas de cet avis lorsqu'il écrivait : « Le plus grand dérèglement de l'esprit est de croire les choses parce qu'on veut qu'elles soient et non parce qu'on a vu qu'elles sont, en effet. »

Aussi bien, l'ignorance affectée n'est plus possible. La situation actuelle ne satisfaisant personne, et le désir étant égal chez tous de hâter l'établissement d'un *modus vivendi* plus heureux, les échanges de vues se poursuivent activement. L'*Union des Œuvres,* avantageusement connue de nos lecteurs et que nous avons bien souvent déjà utilisée à leur profit, poursuit en ce moment même une très intéressante enquête sous ce titre : *Vie paroissiale et mouvements spécialisés.* Nous nous sommes un instant demandé s'il n'eût pas été préférable d'attendre les conclusions de cette enquête pour traiter du problème à leur lumière. La littérature du sujet étant déjà très abondante, et l'excellente revue de l'*Union* en particulier nous offrant déjà ample matière à exploiter, nous avons cru que cette étude pourrait attirer l'attention de nos confrères sur l'enquête en cours : elle le mérite à tous égards. Il va sans dire que nous ne nous interdisons pas, loin de là, d'en reparler plus tard, dans la mesure où il serait utile.

Mais d'abord, de quoi s'agit-il ? Car c'est toujours par là qu'il faut commencer. Une question mal posée a toutes chances de rester sans solution satisfaisante : combien de problèmes actuels en sont là ! Et parce qu'il est toujours utile, souvent même nécessaire de prendre de la hauteur pour embrasser dans son ensemble une question de quelque ampleur et complexité, c'est le moment de se replacer bien en face du panorama si lumineux que présente et explique Mgr Bruno de Solages parlant du *Problème de l'Apostolat dans le monde moderne :*

« Peut-être les catholiques ont-ils cru trop longtemps, malgré les indices qui se multipliaient sous leurs yeux, qu'une société, une fois devenue chrétienne, ne pouvait plus cesser de l'être. Peut-être, quand il n'a plus été possible de nier le fait, ont-ils été trop enclins à y voir le résultat accidentel de quelque machination diabolique et à attendre le salut de quelque coup d'Etat miraculeux. Peut-être ont-ils trop tardé à se dire que la rechristianisation ne se ferait que lentement et par des méthodes patientes et tenaces analogues à celles avec lesquelles les Apôtres avaient procédé à la première christianisation. Quoi qu'il en soit, le fait est là : une dualité profonde s'est établie au cœur de la société moderne... A côté de la société de ceux qui continuent à être rattachés tant bien que mal à l'organisation de l'Eglise catholique, il y a la société de ceux qui y ont — à juger selon l'homme — quasi irrévocablement échappé, qui ont organisé leur société à eux, avec ses cadres et ses organisations propres ; société incroyante, libre-penseuse, laïque, qui a sa doctrine à elle, ses écoles à elle, sa presse à elle ; société faite d'hommes qui sont donc, non pas seulement individuellement, mais socialement hors de l'Eglise. »

Et c'est cette masse païenne qui tient aujourd'hui les leviers de commande, tandis que la société catholique réduite à s'organiser à part, s'est

rétractée sur elle-même en une position de repli où elle se défend comme elle peut, sans action sur la société d'en face :

« Dans les campagnes en particulier et dans certaines paroisses de grandes villes, la division est souvent peu marquée. Il y a presque partout une zone flottante, une masse amorphe d'individus ballottés entre les deux groupes. Mais le fait capital n'en demeure pas moins : celui de l'existence de ces deux groupes comme groupes organisés : le groupe des catholiques et celui des incroyants. »

L'auteur s'arrête à considérer en particulier la situation des *déracinés* des agglomérations ouvrières arrachés par les machines aux cadres naturels (famille, métier, paroisse) imprégnés de christianisme :

« La machine en créant ce monde nouveau et en le rivant à elle a donné naissance à une multitude d'hommes qui ne sont plus rattachés à un sol, à un village, à une ville, à une paroisse, comme les autres, mais à une profession. Masse errante qui a perdu ses institutions ancestrales toutes imprégnées d'évangile, et qui s'est peu à peu forgé un ensemble d'institutions nouvelles d'où le Christ est absent..., *le grand scandale du XIXe siècle* a dit Pie XI. Peut-être, en France, avons-nous tardé beaucoup à nous apercevoir de cette conséquence inéluctable, et à nous avouer à nous-mêmes que nos cadres paroissiaux, essentiellement territoriaux, n'étaient plus adaptés à ces déracinés, entraînés dans des cadres différents, essentiellement professionnels. »

Les conséquences pratiques se dégagent d'elles-mêmes :

« Il y a pour l'élite apostolique moderne deux tâches distinctes parce qu'il y a deux milieux distincts : il faut garder au Christ ceux qui ont contact avec l'Eglise et il faut lui attirer les autres. Deux tâches : *conservation*, *pénétration*. Et le problème se pose : laquelle des deux d'abord ? Je réponds : toutes les deux à la fois. Pourquoi ? Parce que toutes les âmes, aussi bien celles qui entrent dans nos cadres que celles qui nous échappent, sont appelées au salut et que le Christ a droit à être aimé partout... Et puis, il ne faut pas se bercer d'illusions : si nous devions attendre pour entreprendre cette seconde tâche, celle de la reconquête, d'avoir parfaitement achevé la première, celle de la christianisation de la part du troupeau qui nous suit encore, cette seconde tâche, nous ne l'entreprendrions jamais, car nous n'aurons jamais fini la première. Si les Apôtres avaient attendu, pour venir nous évangéliser, d'avoir fini d'évangéliser leur pays, Jérusalem ne serait probablement pas plus chrétienne, et Toulouse n'aurait pas encore vu la croix de Jésus-Christ. »

En vérité, on ne pouvait faire réponse meilleure et plus authentiquement chrétienne à une réflexion, en partie juste d'ailleurs, mais en partie aussi sophistique, qui se colporte ici et là : il faut donner des prêtres d'abord à ceux qui en demandent. Ceux qui en demandent ne sont pas seuls à en avoir besoin ; peut-être même les autres en ont-ils encore plus besoin. Et nous arrivons à *notre problème*. Conservation et pénétration ont l'une et l'autre leur raison d'être, sont diversement mais également nécessaires. L'une ne peut suppléer l'autre : et donc il faut à la fois maintenir et créer.

« L'un ne va-t-il pas nuire à l'autre, l'effort de pénétration à celui de conservation ?... Ces œuvres de pénétration qui ont à créer des institutions nouvelles en un milieu nouveau sont évidemment obligées d'avoir une allure plus indépendante et ne peuvent être reliées que d'un lien plus lâche aux cadres anciens. Plus encore, pour se constituer, il arrivera qu'elles arracheront tel ou tel élément aux œuvres anciennes : tel grand, utile dans un patronage pour devenir le premier militant d'un groupe de J. O. C. ; tel membre des Enfants de Marie ou du groupe des chanteuses, pour contribuer à la fondation d'un groupe de J. O. C. F. Il est probable que ces nouveaux groupes ne seront pas si régulièrement présents à toute la série des offices et des réunions paroissiales, puisqu'ils auront besoin de leurs réunions à eux. Cette œuvre de pénétration nécessitera souvent des groupes interparoissiaux, des Congrès à part, un clergé spécialisé qui n'aura pas toujours la possibilité de prendre son tour de garde ou de figurer aux mariages ou aux enterrements. Cela, il faut bien le dire, c'est fatal [1]. »

On se doute bien que Mgr Bruno de Solages ne laisse pas son lecteur sur ce simple énoncé d'une nécessité plus impérieuse qu'agréable, et nous le retrouverons bientôt quand il s'agira de conclure. Constatons déjà qu'il ne saurait être accusé d'avoir minimisé la difficulté ou escamoté rien de ce qui la rend souvent aiguë. Mais puisque l'entente véritable ne peut se réaliser que dans la pleine lumière, poursuivons notre enquête auprès des deux parties en présence.

2. — Et d'abord auprès de *la paroisse*. Qu'est-elle en droit ? Qu'est-elle devenue en fait ?

La paroisse est, en droit, Pie XI n'a pas hésité à le dire, « la cellule primordiale de la société chrétienne [2]. » Benoît XV, au témoignage de Mgr Landrieux [3], considérait la question de la paroisse comme « d'extrême importance » ; rien, estimait-il, n'est plus apte « à rendre sa prospérité à l'Eglise de France, après tant et de si lamentables bouleversements, que de ramener nos paroisses à leur constitution normale et de rappeler les fidèles à la discipline paroissiale » ; et il souhaitait « que tous les évêques donnent à leur peuple ces mêmes directions et ces mêmes enseignements. » Développant et précisant à la fois la pensée commune aux deux pontifes, le P. de la Brière a pu écrire :

« La paroisse est le centre normal de la vie religieuse des chrétiens et des familles chrétiennes ; les œuvres et les institutions de piété, d'apostolat, d'assistance charitable, se groupent naturellement autour de la paroisse ; la fréquentation d'un centre d'action religieuse en dehors de la paroisse pourra bien se juxtaposer très légitimement, mais

[1] *Le problème de l'Apostolat dans le monde moderne*, p. 95-117, passim.

[2] Cité par Mgr Gerlier, « Les jeunes et la paroisse, » dans *Vie catholique* du 25 janvier 1930.

[3] « La discipline paroissiale, » dans la *Doc. cath.* du 21 fév. 1920, p. 283.

ne devra pas se substituer à la fréquentation de la paroisse et des œuvres. Indubitablement, l'organisation paroissiale est le cadre assigné depuis de longs siècles, à la piété, à la charité des fidèles par la discipline même de la sainte Eglise... [1]. »

Témoignage d'autant plus précieux que son auteur n'est pas un *prêtre de paroisse,* qu'on pourrait accuser de prêcher pour son saint. Témoignage que corrobore très heureusement celui, plus désintéressé encore, de l'homme qui est peut-être aujourd'hui le type le plus achevé du *prêtre d'œuvres,* le créateur de la J. O. C., M. le chanoine Cardyn. Car c'est lui qui, parlant des problèmes multiples posés par leur vie même à l'esprit des jeunes travailleurs, a écrit :

« *La doctrine paroissiale,* qui est la doctrine chrétienne appliquée à l'organisation de la société chrétienne, leur fournit toutes les réponses. Quand les jeunes travailleurs ont compris cela, quand ils l'ont senti et comme touché du doigt, parce que cela leur fut expliqué simplement et concrètement, oh ! comme ils sont fiers d'être des paroissiens, de vivre en paroissiens, partout, chez eux comme auprès de leurs compagnons de travail ! comme ils sont fiers de répondre aux objections, aux insultes souvent stupides contre le clergé, contre les sacrements, contre l'Eglise, contre la Religion ! *La section paroissiale de J. O. C.*, en les unissant librement, volontairement, de leur plein gré, sans aucune violence, leur inculque cet *esprit de corps,* cet *esprit d'association,* d'entr'aide, de dévouement naturel, de loyalisme chrétien, qui est le meilleur ciment de la vie paroissiale [2]. »

Après cela, on ne sera pas surpris d'entendre un curé de paroisse ajouter, avec une conviction qui faisait honneur à son zèle : « La paroisse n'a pas du tout l'intention de laisser prescrire dans l'avenir le rôle providentiel qu'elle a joué dans le passé [3]. » On souhaitera même, avec M. Cardyn, voir la paroisse « redevenir demain ce qu'elle était au Moyen-Age, le centre de la vie religieuse, professionnelle et civique de la cité toute entière [4]. »

Elle n'a d'ailleurs pas tout à fait cessé de l'être, au moins à la campagne, et quand l'esprit chrétien n'y a pas trop fléchi. Et la raison en est qu'à la campagne paroisse et commune sont les deux noms d'une seule et même réalité, naturelle et non artificielle, universelle et indestructible.

« La commune est un organisme naturel reconnu et consacré par la loi, mais non créé par elle. Nos communes françaises ne sont pas autre chose que les paroisses de l'ancien régime. La commune existe chez les Annamites, chez les Malgaches, chez les Kabyles, aussi bien que chez les Européens. « La commune, dit M. de Tocqueville, est la seule association qui soit si bien dans la nature que, partout où il y a des hommes réunis, il se forme de soi-même une commune. La société communale existe donc chez tous les peuples quels que soient leurs usages et leurs lois; c'est l'homme qui fait les royaumes et crée les républiques ; la commune paraît sortir directement des mains de Dieu. » C'est pourquoi la commune ne saurait guère être différente de ce qu'elle est. Certains publicistes ont proposé quelquefois de diminuer le nombre des communes, en supprimant celles dont la population est trop peu nombreuse. C'est là un point de vue tout à fait superficiel et quelque peu enfantin. La communauté d'intérêts que crée le voisinage a comme condition le voisinage même, et il ne saurait y avoir de commune là où il n'y a pas de communauté d'intérêts [1]. »

Nous avons tenu à citer assez longuement un témoignage autorisé qui, pour être tout à fait étranger à la question présente, n'en a peut-être que plus de valeur. Mais le lecteur, en parcourant ces lignes, aura déjà fait ses réflexions. Combien de paroisses n'ont aujourd'hui qu'une vie diminuée, parfois languissante, confiées par deux, trois et parfois plus à un seul prêtre qui le plus souvent, par la force des choses, ne réside pas, ou qui, même habitant la commune, ne peut s'y dépenser comme il voudrait, comme il faudrait !

Mais il est d'autres causes encore à ce qu'on est bien obligé d'appeler la *grande pitié* des paroisses rurales. Il en faut citer au moins une qui fait partout le désespoir des pasteurs : l'infidélité des bons chrétiens eux-mêmes à l'église paroissiale. Les déplacements sont aujourd'hui si faciles ! Transports en commun et voitures particulières permettent à tous d'aller passer le dimanche ailleurs, ou même simplement d'aller entendre la messe en ville, à l'heure que chacun choisit, en des conditions plus confortables, avec bien des agréments qu'on ne trouverait pas dans sa paroisse. Et le pauvre curé se morfond, pris dans ce cercle vicieux d'où il ne sait comment sortir : pour avoir les moyens de rendre ses offices plus attrayants, il lui faudrait une assistance plus nombreuse ; mais justement les paroissiens à la fidélité trop intermittente attendent, pour se rattacher à leur église, que les offices y soient devenus plus attrayants... Comment sortir de là ?

Si des campagnes on passe aux villes, la situation, examinée de près, se révèle beaucoup plus critique encore. Nous disons : *examinée de près;* car il est ici plus facile de se faire illusion, et nous voudrions être sûrs que personne ne craigne plus d'y voir clair. Or, pour y voir clair, il faut compter non pas ceux qui viennent à l'église, parfois pleine ou quasi, simplement parce qu'elle devrait être dérisoirement insuffisante, mais bien ceux qui n'y viennent pas. Il y a dix ans, Jacques Valdour se livrait à Paris à une étude dont les résultats n'ont peut-être pas été oubliés. Rapprochant du chiffre de population de deux grandes paroisses ouvrières le nombre total bien compté de ceux qui avaient assisté à la messe le dimanche, il arrivait à 1.500 pour 70.000 âmes, 3.500 pour 100.000 âmes. Hier, M. le chanoine Labourt,

[1] *Les luttes présentes de l'Eglise,* t. II, p. 45.

[2] *La Jeunesse ouvrière chrétienne et la Paroisse,* p. 8

[3] M. Firmin, archiprêtre de Saint-Pothin de Lyon : « L'élite conquérante dans le milieu paroissial, » dans l'*Union des Œuvres,* janvier-février 1933.

[4] *Op. cit.*, p. 13.

[1] *La Commune française.* Communication de M. A Girault à l'Académie des S. M. et P. (*Doc. Cath.*, 28 nov. 1925).

vicaire général et curé de Paris, pouvait dire, parlant des mêmes milieux populaires :

« L'irréligion ou l'absence de religion qui y sévissent avec une si regrettable intensité font que l'on ne se préoccupe même pas de savoir s'il y a une paroisse et où elle est située ; il suffira de s'en informer aux grandes échéances de la vie. Seule la concierge sait à peu près où vont les convois et où se font les mariages. Le nomadisme, ce signe nouveau particulièrement fréquent dans les classes populaires, augmente encore cette incertitude, et, pour tout dire, la paroisse et ses organisations propres n'occupent aucune place dans les préoccupations de la multitude [1]. »

Que le cas soit extrême, nous ne demandons pas mieux que d'en convenir. Mais qui refusera de nous accorder que nombre de paroisses de ville, des grandes villes surtout, s'en rapprochent plus ou moins ? Combien de curés pleins de zèle avons-nous entendus s'en plaindre ! Sans doute, les généralisations sont toujours dangereuses. Chaque paroisse, personne morale, a sa physionomie propre, et il faut être bien prudent quand on se trouve dans l'obligation de dégager de faits multiples une impression moyenne. Et puis, il est nombre de petites villes, où paroisse et commune s'identifient encore. Quantité de besoins communs (problèmes de l'eau, de la lumière, de la circulation...) y créent une réelle solidarité d'intérêts et donc nécessitent une collaboration indispensable : on ne se sent pas étrangers quand on se rencontre le dimanche à la sortie de la messe, ou au cimetière où tous ont conduit leurs morts. Pourtant, compte tenu de ces réserves, il reste que l'esprit paroissial est considérablement amoindri dans l'ensemble des populations urbaines, et qu'il serait assez risqué de faire fond sur cet esprit pour les tâches que nous devons aujourd'hui poursuivre ou entreprendre.

C'est alors qu'une tentation spécieuse peut se présenter à l'esprit du pasteur : rappeler son autorité à qui semble la méconnaître, les droits et privilèges canoniques de la paroisse à qui excipe à son endroit d'une liberté vraie ou prétendue... N'est-ce pas le cas de rappeler le mot si sage de S. Paul : *Omnia mihi licent, sed non omnia expediunt ?* Il n'est pas question de savoir si la paroisse en tant que telle a des droits, mais bien si la proclamation de ces droits est le meilleur moyen de ranimer la vie de la paroisse, si les reproches et les menaces sont la voie la plus courte pour atteindre les cœurs. Nous avons cité déjà, mais il n'est sans doute pas inutile de reproduire ces lignes judicieuses du P. Piat, O. F. M., Gardien d'un couvent *paroissial,* et qui pour cette raison peut parler d'expérience :

« Le curé est pape dans sa paroisse... La juridiction supérieure se fait peu sentir. Sur place il y a peu de contrepoids à l'autorité... Résultat, cette fausse conception de l'autorité qu'on appelle *l'autoritarisme.* On ramène tout à soi, on veut tout savoir, tout contrôler dans le détail, on ne sait pas faire confiance, on veut tout faire par soi-même, on donne à toutes choses l'allure rogue du commandement. D'où mécontentement, isolement, paralysie générale, et sur les lèvres du prêtre, cette plainte comique que j'entendais récemment émise par un jeune prêtre à propos d'une section jociste : « En refusant de m'obéir, ils se révoltent contre la hiérarchie. » Comme si le Pape, l'épiscopat tout entier et Dieu sans doute aussi étaient solidaires *de sa façon de commander !* S. François disait plus justement : « Le commandement est une épée qu'un galant homme tire rarement du fourreau. »

C'est très juste, et c'est bien plus pratique parce que c'est bien plus habile. L'expérience a été trop de fois faite pour qu'il soit utile de la recommencer : on n'obtiendra rien par la manière forte et « le temps est passé des curés dompteurs. » Alors, ne reste-t-il plus qu'à se croiser les bras en attendant que la paroisse ait fini de mourir ? A Dieu ne plaise ! Il s'agit au contraire de la revivifier, et en utilisant à cette fin les ressources, trop souvent inemployées parce qu'insoupçonnées, qu'un bon juge, M. Cardyn, reconnaissait, nous l'avons vu, dans les *éléments paroissiaux* qui constituent la clientèle des œuvres, spécialement des *mouvements spécialisés.*

3. — « Aujourd'hui les divisions territoriales sont traversées de partout par les courants d'activité et d'idées. Le milieu territorial, le domicile, perd de plus en plus d'influence au profit du milieu social : la classe, la profession De plus dans la chrétienté dépeuplée, il ne s'agit plus seulement de gérer, mais de reconquérir L'organisation paroissiale doit donc être complétée par de grands mouvements de conquête qu'utilisent les élites des paroisses. Les œuvres locales doivent se souder aux mouvements d'ensemble. *Le particularisme, c'est la stérilité.* »

Ce jugement est encore du P. Piat. Il énonce une nécessité à laquelle on ne trouve rien de sérieux à objecter *en principe.* Mais il y a les difficultés pratiques, excellemment exposées par M. Labourt d'après M. le chanoine Tiberghien :

« Une première cause de difficultés vient de ce que, dans la paroisse et dans les œuvres, il y a en quelque sorte deux dynamismes qui ne sont pas toujours dirigés dans le même sens. La paroisse c'est, en quelque sorte, la bergerie où se rassemblent les brebis, c'est le lieu de concentration des fidèles ; la paroisse, si l'on peut dire, cherche à *ramener tout à soi.* Dans ce milieu, les œuvres nouvelles toutes dirigées vers l'expansion, la conquête, apparaissent facilement comme extrinsèques à la paroisse, ne faisant pas œuvre paroissiale. Dans la mesure où cet antagonisme se fait sentir, il faut que la paroisse se sente davantage chargée d'une mission de rayonnement dans la masse ; alors celui qui fait œuvre de rayonnement au dehors ne sera pas considéré comme manquant à son devoir paroissial... ce sera augmenter dans la paroisse le *sens apostolique.*

Mais il y a une autre difficulté. Les œuvres reçoivent en grande partie leurs consignes de centres super-paroissiaux, d'un comité diocésain, d'un organe fédéral régional ou national. De ce fait, parfois, même quand il s'agit d'œuvres approuvées par l'Eglise, il arrive des heurts avec la

[1] « Le rôle de la paroisse dans la société déchristianisée, » dans l'*Union des Œuvres,* nov. 1935.

paroisse qui, dans ces œuvres, n'a pas la direction. Il est alors nécessaire que la paroisse se rende compte que, dans la plupart des cas (J. A. C., J. E. C., Scoutisme, etc.), il est nécessaire de ne pas trop émietter l'effort des laïques, pour trouver sûrement les laïques compétents, de recourir à des organismes super-paroissiaux. En prenant conscience de ce qu'elle est vraiment, une simple cellule dans l'Eglise, en cherchant moins à se centrer sur elle-même, la paroisse acquerra le *sens catholique* nécessaire à la compréhension des œuvres... [1] »

En somme, dans la crise douloureuse qu'elle traverse actuellement, la paroisse court encore le risque de consommer sa propre ruine en s'ankylosant ou en s'anémiant. Mais ces lignes ne sont pas l'exposé pur et simple d'une situation difficile. Elles contiennent également en racccourci l'indication du remède sur lequel l'entente se fait de plus en plus, après une période d'inévitables tâtonnements. Déjà, il y a trois ans, l'*Union* [2], après avoir établi que la paroisse a son rôle à jouer dans la formation de l'élite conquérante, montrait comment il lui sera possible de faire la trouée pour atteindre les foules indifférentes ou hostiles. Plus récemment la *Vie Spirituelle* [3] a repris la question sous ce titre bien au goût du jour : *Rationalisation de l'apostolat*. L'auteur anonyme de cet article très remarqué y résume « plusieurs années d'observation et d'expérience dans quinze diocèses de France », ce qui constitue déjà une assez bonne base pour un travail de ce genre et autorise, à défaut de conseils proprement dits, des suggestions ou anticipations qu'on n'a pas le droit de dédaigner. D'autres témoignages viendront corroborer ceux là : ce n'est plus la matière qui manque.

Une première observation s'impose. Si la paroisse veut être un centre d'expansion, de conquête, il faut qu'elle soit, si l'on peut dire, orientée dans ce sens-là. Les Jocistes ont un mot qui traduit très pittoresquement cette pensée : « A la J. O. C. on est toujours dehors. » Traduisez : au lieu d'y vivre gentiment, sainement, et même très vertueusement entre soi, on ne pense, on ne parle, on ne vit que pour les absents, pour ces jeunes ouvriers qui sont appelés eux aussi par le Christ, mais qui ou bien n'ont pas entendu son appel, ou bien n'y ont pas répondu. C'est évidemment moins commode, moins confortable, et cela ne va pas sans risques. Mais la conquête ne fut jamais une situation de tout repos. Or, nous n'apprendrons rien à personne en constatant que, dans les paroisses, bon nombre de *fidèles* et parfois les plus assidus aux offices ne se sentent qu'un attrait fort médiocre pour cette conception de la vie chrétienne, aimant mieux *se sanctifier* eux-mêmes que se lancer à la poursuite de brebis perdues qui, convenons-en, vues de loin, ressemblent parfois étrangement à des loups. On s'est habitué à vivre entre chrétiens, dans une atmosphère que les agitations et les bruits du dehors, que les tracasseries mêmes et les vexations des adversaires, si souvent pourtant évoquées, ne parviennent pas à troubler vraiment. Il n'est pas malaisé d'imaginer comment peut alors être accueilli tout effort pour sortir de l'église... autrement qu'en procession.

« Est-il rare, demandait un curé, M. Firmin, de voir des paroissiens systématiquement opposés à toute nouvelle initiative, non pas parce qu'elle serait dangereuse ou utopique, mais simplement parce qu'elle est nouvelle et qu'elle bouscule parfois un peu vivement les habitudes traditionnelles ? Dans ce cas, la prudence perd son nom, elle devient une timidité paralysante et néfaste ; on perd le sens des opportunités et des adaptations nécessaires ; on risque de s'enliser dans une routine paresseuse et tueuse d'énergie ; on dresse contre soi des concurrences redoutables, on s'aliène fâcheusement ceux-là mêmes qu'il serait le plus utile de s'agréger. Et si telle ou telle œuvre se sépare de la paroisse et s'autonomise souvent sans espoir de retour, alors qu'elle aurait parfaitement pu avec un peu de bonne volonté, de souplesse et de compréhension, s'insérer, comme elle le fait ailleurs, dans le cadre paroissial, n'est-ce pas parce que l'accueil qui lui a été fait à la paroisse n'était pas toujours imprégné de cette charité fraternelle qui sourit aux enthousiasmes pour les discipliner et qui se garde bien d'élever des barrières rigides dans la crainte de pousser à les sauter ? »

Nous avons entre les mains deux lettres, à bien des égards des plus intéressantes, adressées par un industriel à un vicaire de paroisse, apôtre social convaincu, et dont les réalisations pratiques sont déjà très remarquées. L'excellent paroissien avait demandé successivement à l'abbé deux documentations sérieuses et complètes d'abord sur la J. O. C., puis sur le syndicalisme ouvrier chrétien, ne cachant pas qu'il avait emporté de la lecture de son journal quelques préventions à l'endroit de l'une comme de l'autre : ces deux organisations ne favorisaient-elles pas plus ou moins la lutte des classes ? En retournant les documents fournis, qu'il a « non pas parcourus, mais lus très attentivement, » le signataire écrit à l'abbé : « Vous avez gagné à cette cause non pas un sympathisant, mais un partisan convaincu, qui mettra en application, chaque fois qu'il en aura l'occasion, tout ce qu'il vient d'apprendre. » Et il demande qu'on lui signale les adhérents faisant partie de son personnel pour qu'il puisse « les suivre plus spécialement. »

Mais c'est la fin surtout qui mérite de retenir l'attention. Après avoir redit son étonnement d'avoir ainsi découvert « un mouvement magnifique, un idéal très élevé et très prenant, une organisation de grande envergure charpentant solidement un corps qui peut grandir sans se trouver à l'étroit dans son cadre, » il ajoute ces réflexions qui sont de poids : « La documentation concerne seulement une partie du magnifique plan d'action catholique. Comment se fait-il que

[1] *Loc. cit.*
[2] Janvier-février 1933.
[3] Juin 1935. Cet article a été reproduit presque intégralement par l'*Union* dans son n° de septembre-octobre.

ce plan ne soit pas connu davantage des catholiques ? Car je suis tout de même un catholique, je dirai même un bon catholique. Pourquoi ne lui avoir pas fait en chaire la publicité qu'il mérite ?... » Bien sûr, il n'est pas impossible que l'explication soit à chercher dans cette impréparation trop générale du clergé que déplorait la *Vie spirituelle* lorsqu'elle écrivait, parlant d'une organisation méthodique de l'apostolat : « La formation des clercs est évidemment exempte de toute préoccupation de cet ordre dans la presque totalité des séminaires. » Mais peut-on ne pas reconnaître aussi que les paroissiens eux-mêmes (précisons : *ce qui constitue le fond de la paroisse)*, n'encouragent guère le pasteur à prendre à cet égard des initiatives que commandent pourtant impérieusement les circonstances? M. Firmin avait pleinement raison de dire que « la paroisse offre un élément de stabilité essentiel dans le vie chrétienne, » qu'elle est le cadre où viendront se réinsérer les éléments divers échappés avec l'âge aux œuvres de formation, où s'emploiera encore en un autre milieu leur activité bienfaisante. Mais on en doit conclure que la paroisse, rien qu'à ce point de vue, *se doit* de se montrer compréhensive et sympathique à ce qui déborde la pratique religieuse proprement dite, à tout un merveilleux ensemble *d'activités spécifiquement chrétiennes et catholiques* où plusieurs en sont encore à voir des entreprises profanes, quand ce n'est pas des agissements suspects. La stabilité n'est pas plus l'immobilité que l'esprit paroissial n'est l'inintelligence de la réalité concrète, de la génération montante, *de la vie*. En douter seulement, ne serait-ce pas faire gratuitement injure au clergé paroissial tout entier ? « Les œuvres, a-t-on écrit avec une pointe d'aimable malice, ne veulent pas la mort de la paroisse, mais seulement qu'elle se convertisse et qu'elle vive. » Qu'y peut-elle perdre qui vaille ce qu'elle y doit gagner : une infusion de sang jeune, capable de la ranimer ? S'il lui est arrivé de pécher (mais qui donc lui jetterait la première pierre ?), elle ne demande pour mieux faire qu'à mieux voir. Et déjà la lumière se fait.

Mais peut-on ne rien dire d'une difficulté d'ordre administratif qu'il serait parfaitement vain de paraître ignorer quand on en parle partout ? Il s'agit du rôle et de l'influence réelle des Directions d'œuvres diocésaines. Question délicate, certes, dont la *Vie spirituelle* a su parler avec tant de tact et de franchise qu'il suffit de la citer :

« Le directeur des œuvres, dans la plupart des diocèses, n'est pas vicaire général, il ne fait pas partie de plein droit du conseil de l'Évêque. Aussi, devant les confrères, son autorité est-elle sinon contestable, du moins chaque jour contestée. Le directeur des œuvres apparaît à beaucoup comme la machine *haut-le-pied* de l'administration diocésaine ; il ne traîne rien derrière lui. Il n'a sur les nominations à peu près aucun pouvoir ; les prêtres sont placés en fonction des services rendus dans le ministère courant : leur adaptation à l'Action catholique n'intervient pour ainsi dire pas dans leur utilisation. La collaboration entre les vicaires généraux agissant sur le plan traditionnel, et lui, qui agit sur un plan nouveau, au lieu d'être constante et intime, est pour ainsi dire nulle.

Il représente, nous dit-on, l'Action catholique. Nouvelle source de confusions. Le bon prêtre qui a fait des œuvres toute sa vie, qui par ces œuvres, a fait malgré tout et quoi qu'il en dise, beaucoup de bien, quand il en vient à fermer sa paroisse aux œuvres nouvelles sous prétexte qu'il a épuisé déjà les moyens de l'Action catholique, n'a pas commencé, en réalité, l'Action catholique. Et si ses efforts n'ont pas obtenu d'effet proportionné, c'est précisément parce que ses efforts n'étaient pas l'Action catholique.

Le Directeur diocésain des œuvres qui se plaint du manque de soumission des prêtres, qui se tue à être partout, qui multiplie les associations et les congrès, se rend compte lui-même que toute cette fébrilité ne bâtit pas. Il s'épuise en vain, sentant bien qu'on ne le comprend pas. Il a l'impression que, s'il n'y est pas, on ne fait rien. Pendant quelques années, il a cru avec les autres que l'Action catholique c'était la Fédération Nationale Catholique et la Ligue Patriotique des Françaises. Aujourd'hui, il n'en est plus là. Il comprend désormais comment l'Action catholique embrasse toutes les œuvres, mais hiérarchisées et coordonnées ; il comprend comment l'essentiel de l'Action catholique, c'est la conquête ; il sait que la conquête exige la pénétration dans tous les groupes sociaux, le souci de toutes les préoccupations humaines ; il sait que les conquérants doivent être formés, que la conquête doit être dirigée.

Hélas ! dans son grand diocèse, il est presque seul à le savoir, presque seul à agir dans le sens qu'il faudrait. Sa parole reste sans écho, ses efforts restent sans succès, l'opinion n'est pas faite à l'Action catholique. Pour bien des années encore, dans la presque totalité des diocèses, le Directeur des œuvres restera un *pionnier ;* il ne sera un chef que plus tard. »

4. — « Alors, sera peut-être tenté de conclure un sceptique, c'est bien simple, restons-en là. » Le malheur (ou le bonheur, cela dépend du point de vue), c'est qu'on ne peut pas en rester là. Mgr Bruno de Solages le faisait justement observer aux pasteurs qu'attristait ou même qu'irritait un peu l'activité en un sens extra-paroissiale de certains jeunes, et les modifications qui en résultaient dans les bonnes habitudes paroissiales.

« Dans la mesure où cette gêne est inévitable, je n'hésite pas à dire : Tant pis ! Ne prenons pas les moyens pour la fin !... Le plus grand honneur pour un groupe d'Enfants de Marie ne serait-il pas justement de fournir la militante jociste qui ramènera à Marie des enfants qui ne la connaissent plus ; et s'il y a une voix de moins à votre chœur de chant, consolez-vous en pensant que, grâce à ce sacrifice, il y a d'autres âmes qui dans le fond des poitrines chanteront leur amour à Jésus-Christ ! La rechristianisation du monde moderne est à ce prix, et, si l'on n'en prend pas les moyens, alors c'est la continuation de la déchristianisation qui va bientôt atteindre ce qui vous reste de vie chrétienne dans votre paroisse ; et ceux que vous n'aurez pas voulu donner à l'œuvre de pénétration, c'est la pénétration de l'incrédulité qui viendra vous les arracher chez vous [1] ! »

[1] *Op. cit*, p. 117.

On n'en peut malheureusement pas douter quand on en a la preuve tous les jours.

« Il peut sembler à première vue, a écrit le chanoine Cardyn, qu'une *association paroissiale unique* englobant tous les jeunes gens de la paroisse, soit préférable à l'organisation distincte, d'après les conditions, les besoins et les mentalités différentes. Pour ma part, je n'hésite pas à déclarer qu'*une telle association, même au point de vue strictement paroissial et exclusivement religieux* aura une portée beaucoup moindre que les organisations distinctes. A vouloir jeter dans le même moule les étudiants, les ouvriers et les agriculteurs, on obtient une formation morale et religieuse nécessairement superficielle; on ne parvient jamais à former des dirigeants sociaux, véritables *élites* nécessaires à toutes les classes sociales, on ne ramènera jamais la masse ouvrière à la communauté, à la vie paroissiale [1]. »

Et c'est exactement de cela qu'il s'agit. Que la paroisse reste donc la « cellule primordiale de la société chrétienne » : elle le doit. Mais « la cellule d'action devra se construire désormais dans le domaine de la vie, l'atelier, l'usine, la région industrielle, la circonscription politique, le métier [2]. » Pour ne prendre qu'un exemple, peut-être le plus typique, « la J. O. C. doit dépasser les bornes de la paroisse. Les jeunes travailleurs ne restent pas dans la paroisse ; ils se déplacent, ils travaillent dans d'autres communes ; ils y rencontrent d'autres compagnons de travail. Le clergé paroissial ne peut pas les suivre ni les accompagner dans les déplacements, à leur travail. Ils doivent donc être formés, être organisés, de telle sorte que *l'influence paroissiale* dépasse les limites de la paroisse et se prolonge par l'intermédiaire de la J. O. C. elle-même dans tous les milieux où les jeunes travailleurs sont obligés de travailler et de vivre [3]. »

Donc, section paroissiale, tant par son recrutement que par l'ambiance sympathique qu'elle trouvera dans tout ce qui fait la vie de la paroisse; et puis fédération extra-paroissiale avec les autres sections sur le plan professionnel. « Pas plus que le diocèse et l'Eglise ne détruisent la paroisse, pas plus la J. O. C. régionale et nationale n'empiète sur la section paroissiale. » On peut en être bien certain : les jeunes paroissiens voués à la pénétration ne déserteront pas le foyer paroissial auquel ils se seront attachés cordialement ; ils s'y attacheront s'ils l'aiment; ils l'aimeront s'ils s'y sentent aimés. Et parce que, S. Paul l'a dit, l'amour vrai n'est pas ombrageux, un curé ne considérera plus alors comme manquant à l'esprit paroissial des jeunes gens qui se réunissent hors de la paroisse pour un congrès diocésain, ou même un jeune homme qui, à l'occasion d'un pèlerinage, fait sa communion pascale à Rome.

Théorie ? Non pas. Et si l'on veut des réalisations, en voici. Nous empruntons le premier exemple à M. l'abbé H. de Villeneuve, missionnaire du Travail à Albi :

[1] *Op. cit.*, p. 13.
[2] *Vie spirituelle*, loc. cit.
[3] *Ibid.*, p. 11.

« Une ville de 30 000 âmes, quatre paroisses, quatre curés et sept vicaires. Après un certain nombre de tâtonnements et de heurts, on est arrivé à cette conclusion pratique : il n'est pas possible que chaque paroisse possède tous les mouvements spécialisés. Les vicaires n'y suffiraient pas et les éléments laïcs ne sont pas suffisants pour une telle floraison de groupes. Il y a donc pour la ville deux sections jocistes masculines et une féminine, une section de J. C., des sections de J. E. C. au collège, d'E. P. S. à l'école primaire supérieure de jeunes filles, une section de J. A. C. pour la campagne proche, sans compter d'autres groupements non spécialisés mais interparoissiaux, comme Noëlistes, troupes scoutes, etc. Ces sections ne sont pas sous la mouvance de telle ou telle paroisse, parce que c'est tel vicaire qui s'en occupe. Non ! C'est la réunion trimestrielle des curés et vicaires qui d'accord avec les aumôniers fédéraux, charge tel ou tel vicaire de tel groupement à charge de rendre compte en réunion, à chaque curé, des membres de telle paroisse qui font partie du mouvement. Lorsqu'un vicaire est déplacé, ce n'est pas son successeur qui le remplace, mais celui qui, de l'avis général, peut le mieux continuer son action. On ne créera pas de sections paroissiales de ces mouvements sans l'avis général de tous. Il n'y aura pas de paroisses spécialement désignées pour les cérémonies de groupe. Chaque membre est invité à assister aux offices, à communier dans sa paroisse (à moins de raisons spéciales, comme journées d'études départementales où on se réunit avec des membres venus d'ailleurs). Lorsqu'il y a, dans les paroisses, des messes de communion générale pour jeunes gens ou jeunes filles, les dirigeants d'un mouvement appartenant à la paroisse sont invités à y participer.

C'est déjà un commencement. Il faudrait faire un pas de plus et dégager, en fait, d'une façon plus efficace, les dirigeants spécialisés des autres œuvres paroissiales, puis créer cette chaude atmosphère de sympathie où tous pourraient s'épanouir [1]. »

On aura remarqué sans doute, entre bien d'autres choses qui en sont dignes dans ce témoignage vécu, l'heureuse disposition qui permet d'obvier aux inconvénients résultant des mutations de vicaires, et donc de remédier à l'instabilité des aumôniers qui paralyse ailleurs l'essor de l'Action catholique. Ce n'est encore, pourtant, qu'un palliatif, et comme le souhaite M. de Villeneuve, comme l'a tant de fois demandé Pie XI, il faudra détacher des prêtres pour les mouvements spécialisés. Non pas, certes, qu'il y ait la moindre incompatibilité entre *conservation* et *pénétration*, mais bien parce que l'une et l'autre tâches sont à ce point prenantes qu'elles veulent tout entiers ceux qui s'y sont donnés.

Nous savons l'objection : « Mais on manque de prêtres ! » *Raison de plus.* Au temps où l'agriculture connaissait des années déficitaires, quel laboureur aurait eu l'idée de manger son blé de semence, sacrifiant ainsi l'espoir de jours meilleurs ? On sait quelles vocations de choix sont déjà sorties, non seulement du scoutisme, mais de la toute jeune J. O. C., sans parler des jeunes chefs dont nous n'avons pas moins besoin. Qu'on

[1] *Union des Œuvres*, février 1936 ; *Vie Spirituelle*, février 1936.

donne donc aux milieux professionnels les prêtres qui leur sont aussi nécessaires (la remarque est du P. Rutten) qu'à la jeunesse bourgeoise de nos collèges : on verra s'ils répondent moins généreusement à la grâce, si la semence confiée à ces *terres neuves* rapporte de moins belles moissons. Et parce que le vœu du Pape indique la route à suivre, il était très utile, pour ne pas dire plus, d'indiquer comment se peut, dans cette ligne, réaliser l'harmonie entre la paroisse et les œuvres. La *Vie Spirituelle* le fait en une page du plus haut intérêt :

« Nous sommes toujours ramenés à la paroisse. Elle continue d'être la société religieuse de base. C'est de ce côté, d'ailleurs, que se pose, avec le maximum de difficulté, le problème de l'adaptation.

A côté de l'action cultuelle et sacramentelle du prêtre et de son action personnelle sur les individus et la famille, il faut désormais organiser dans la paroisse l'action de conquête. Le prêtre doit chercher à donner, du haut de la chaire, dans son enseignement à tout son peuple, l'esprit de conquête, à remettre en valeur l'aspect social du christianisme, l'obligation de justice et de charité de se dévouer pour les autres, de se préoccuper d'autrui, d'assurer le bien commun de la cité, de ne pas accepter que des frères n'aiment pas Dieu et ignorent le Christ.

Quand le prêtre isolé dans une localité ne s'adresse qu'à des paroissiens exerçant à peu près tous la même profession, il lui sera facile de se spécialiser, de devenir un aumônier jaciste, par exemple, et même correspondant du secrétariat social diocésain en ce qui concerne les questions agricoles. S'il y a plusieurs prêtres dans la paroisse, ce sera généralement plus facile ; chaque vicaire pourra recevoir la charge d'un groupe de professions. Il y aura le vicaire des œuvres agricoles, le vicaire des œuvres ouvrières. Dans cette paroisse nombreuse avec un nombre suffisant de prêtres, toute l'organisation de l'action catholique pourra se faire sous le contrôle immédiat du clergé local, en liaison, bien entendu, avec la direction des œuvres.

Mais dans beaucoup de cas, cette organisation théorique sera impossible. Le prêtre isolé se trouvera trop âgé pour s'adapter, pour étudier à fond les méthodes nouvelles, pour acquérir la compétence technique et économique. Il n'aura plus la souplesse ou la santé qu'il faudrait pour devenir un aumônier spécialisé. Dans beaucoup d'autres paroisses, le nombre des prêtres ne sera pas suffisant pour que chacun ait les loisirs de la spécialisation et des possibilités d'action spécialisées. Entre les exigences de fait de la paroisse actuelle et ce qui sera possible dans la paroisse de demain, il y aura une transition à ménager. « Nous devons ainsi envisager des suppléances à l'action paroissiale pour la conquête et pour la pénétration sociale. Tous les prêtres ne sont pas aptes à l'action spécialisée, mais il y aura par doyenné, par archiprêtré, par diocèse, des prêtres spécialisés, ayant reçu une formation technique, économique, administrative ; et ceux-ci pourront rendre possible dans les paroisses, avec l'agrément du curé, la création et le bon fonctionnement des mouvements spécialisés et de l'action sociale...

L'un des rôles des prêtres spécialisés détachés à l'action catholique ou à l'action sociale, ou ayant reçu cette fonction d'une façon spéciale pour un doyenné, un archiprêtré ou un diocèse, sous le contrôle du doyen, de l'archiprêtre ou du directeur des œuvres, sera la coordination des actions paroissiales. Puisque chaque paroisse est intéressée à la bonne marche du mouvement total, puisque l'action exige de s'étendre sur le plan diocésain et national, il faut admettre une coordination des efforts. On en arrive ainsi à la nécessité, pour exercer l'action catholique totalisée, de cadres multiples : à la base, le cadre du clergé paroissial, aidé et stimulé au besoin par un cadre spécial de clergé extra-paroissial spécialisé ; dans chaque paroisse, un cadre de l'action laïque purement paroissiale, et par diocèse, et parallèlement à ce qui se fait pour le clergé, un cadre de l'action laïque supra-paroissiale. »

Nous croyons savoir qu'une organisation de ce genre est en voie de réalisation dans un grand diocèse de province. C'est une expérience à suivre, et naturellement nous ne manquerons pas d'y revenir.

5. — Ce qui nous reste à dire est sans doute le plus important. Il s'agit de *l'esprit qui doit régner dans la paroisse* pour y établir ou maintenir, dans l'entente cordiale des paroissiens, la parfaite harmonie des activités, conservatrices et conquérantes. Nous avons entendu un curé reconnaître que des paroisses s'opposent systématiquement aux œuvres nouvelles, en fait, aux œuvres de pénétration. Est-ce simplement parce que celles-ci sont mouvement et vie, alors qu'on est habitué au sommeil ? Ce serait alors le cas de rappeler les anathèmes de Péguy contre l'habitude : « Il y a quelque chose de pire que d'avoir une âme perverse, c'est d'avoir une âme habituée. De tout ce qu'il peut y avoir de mauvais, l'habitude est ce qu'il y a de pire. Ce qu'il y a de plus contraire au salut même, ce n'est pas le péché, c'est l'habitude. » En effet, on se lasse de tout, sauf d'une léthargie où la conscience paraît n'exister plus. Mais si l'on veut aller au fond des choses, on doit reconnaître que la cause la plus fréquente des conflits est ailleurs : dans une contamination du sens chrétien par l'esprit qui domine dans le siècle.

En effet, les paroissiens ne sont pas que cela. Enfants de l'Eglise, ils sont d'autre part citoyens d'une cité terrestre. Et bien loin que l'Eglise les détourne de se mêler des affaires publiques, elle leur rappelle tout au contraire que leur foi même les engage à se dévouer plus que tous autres au bien commun de la Cité. Seulement, la Cité n'est plus chrétienne. Qu'est devenu le souci du Bien commun dans les compétitions des partis ? Non, certes, que l'existence de ces partis soit un mal en soi : le gouvernement d'opinion a comme les autres ses avantages avec ses dangers, et les catholiques ont le droit, reconnu en maintes occasions par l'Eglise, d'adhérer aux formations politiques qui leur semblent les plus propres à promouvoir le Bien commun, *pourvu qu'ils y conforment toujours leur conduite aux règles de la morale catholique*. Mais voilà qui n'est plus facile. Sous l'action de l'égoïsme aux cent visages, les partis se sont multipliés jusqu'à l'émiettement des Assemblées et de la Nation. Il devait arriver

inévitablement que ces formations disparates s'organisent tant bien que mal en deux camps affrontés, où les éléments extrêmes joueraient sur les plus modérés le rôle de catalyseurs. C'est à présent chose faite[1]. En l'un aussi bien qu'en l'autre, les idéologies diffèrent, les intérêts se contrarient, souvent même les buts immédiats s'opposent. L'unité se fait dans la haine : tout le monde n'est plus que « *anti* ». — Or le forum n'est pas loin du temple : il l'environne même de toutes parts. Que les paroissiens (car c'est toujours d'eux qu'il s'agit) ne sachent pas se défendre assez efficacement contre le vent glacé qui fait rage au dehors, que restera t-il, dans le temple même, de la chrétienne charité ?

De fait, sous l'influence des habitudes qui ont fini par prévaloir dans le siècle, une modification sensible s'est produite dans l'attitude des fidèles à l'égard des infidèles : pour beaucoup le *bercail* est devenu le *camp*. J. Maritain a très justement noté l'habileté perfide de ceux dont on faisait ainsi le jeu sans le savoir.

« L'instinct social ou sociologique, qui est du monde, l'instinct de la collectivité terrestre prétend constituer les chrétiens en un monde clos .. en une forteresse bâtie de main d'homme derrière les murailles de laquelle tous les bons seraient rassemblés, pour lutter de là contre tous les méchants qui l'assiègent... A la vérité les bons et les méchants sont partout mêlés, même dans l'Eglise ; et l'image d'une forteresse ou d'une citadelle, qui se rapporte au monde, devrait plutôt, dans l'état présent du monde, faire place à celle d'armées en campagne faisant une guerre de mouvement. Les murailles temporelles existantes ne sont pas celles d'un monde chrétien, mais d'un monde apostat... » Et « c'est une grande erreur de confondre avec l'Eglise, royaume de Dieu pèlerinant ici-bas et toute centrée sur la vie éternelle, les structures sociales-terrestres de la vie politique et temporelle des hommes, même quand ceux-ci sont, au moins de nom, des chrétiens [1]. »

Cette erreur, non seulement on l'a commise, mais on l'a consacrée en quelque sorte dans ce que Maritain désigne d'un nom si juste qu'il n'a même pas besoin d'être défini, « *le système bien-pensant* » :

« L'imagerie sommaire de l'idéologie bien-pensante porte un grand nombre d'âmes de bonne foi à faire *comme si* toute une moitié de la France — celle qui vote à gauche — était vouée d'avance à l'athéisme ou au communisme. A la vérité, oui, si le christianisme reste muet pour elle, elle est vouée d'avance, je ne dis pas à une révolution communiste, dont les chances paraissent faibles, mais à l'idéologie communiste et à l'athéisme qu'elle véhicule... Et des chrétiens seuls peuvent avoir une doctrine assez ferme, hardie et vigoureuse pour ôter à l'athéisme ses prétextes, et pour opposer dans une libre confrontation philosophie à philosophie, philosophie dans la foi à philosophie athée, liberté réelle de la personne à liberté athée, humanisme intégral à humanisme athée... Pouvons-nous sans frémir de douleur penser à ces multitudes d'hommes qu'un profond ressentiment, né de la dignité humaine humiliée et offensée en eux, a tournés contre le christianisme, confondu par eux avec un régime temporel qui a rejeté de son existence les vérités chrétiennes ? Ignorons-nous combien d'entre eux sont chrétiens sans le savoir ? Ne savons-nous pas quelles réserves d'humanité vraie, de bonté, d'héroïsme incarné dans le travail quotidien et dans la pauvreté, le peuple ouvrier et paysan représente pour l'histoire ? [2]. »

Avant Maritain, c'est à ces multitudes que pensait celui qui est aujourd'hui le cardinal Baudrillart quand, en la chapelle de l'Institut catholique de Paris, le 3 nov. 1933, il prononçait ces graves paroles : « A-t-on assez reproché leur communisme à de pauvres malheureux que leur misère y avait jetés ? Avec quelle facilité en 1848, en 1871, dans un certain monde, se répétait cet affreux propos : Fusillez-les ! Fusillez-les ! [3]. » Cette haine fratricide ne sera jamais notre fait, parce que jamais nous ne nous exposerons à « anéantir une des conditions premières d'une instauration temporelle chrétienne, je veux dire la possibilité du retour en chrétienté des masses ouvrières en marche vers leur majorité sociale [4]. » Les œuvres de pénétration s'inspirent précisément de cette idée que la tâche la plus urgente de l'heure est de hâter enfin ce retour. Tous ne l'ont pas encore compris et, comme le note Daniel Rops, « à parler misère, on prend aisément aujourd'hui figure de bolcheviste, » même dans les milieux « bien-pensants. » De même qu'on y devient (et ce serait

[1] A-t-on assez remarqué cette déclaration de M. Cachin au récent congrès communiste de Villeurbanne ? « Non, nous ne menons pas le parti radical-socialiste dans le Front populaire. Mais il est vrai que nous sommes les maîtres de l'heure parce que notre parti est fort, il est organisé, il est discipliné et fidèle à son idéal. »

Des incidents regrettables ont montré qu'ailleurs l'organisation et la fidélité à une certaine mystique n'avaient pas moins bien réussi. Le résultat de tout cela est déplorable. Du simple point de vue de l'intérêt national, voici ce qu'en disait M. Henri Pillot, président de *L'Union Fédérale des Anciens Combattants*, après ce 11 novembre dernier qui vit à Paris et ailleurs se dérouler deux cortèges hostiles :

« Mon devoir est de crier : « Alerte ! » Les uns disent : « Nous sommes l'ordre, la Patrie, la tradition ! » Les autres répliquent : « Nous sommes la liberté, la justice, la paix ! » Les uns disent : « La France, c'est nous ! » Et les autres répondent : « La République, c'est nous ! » Je dirai aux premiers : « Nul ne peut prétendre incarner, à lui seul, la Patrie, indivisible bien de tous les Français... L'ordre ne peut pas se résoudre, en définitive, par l'étranglement sanglant de la liberté..., en admettant que cet attentat doive réussir ! Dans les épreuves d'aujourd'hui, ce n'est pas la proscription politique qui sauvera le franc et remettra les chômeurs au travail Et je dirai aux autres : « Oui, liberté, pain, paix ! La formule est belle et elle est juste ! Mais la liberté a, déjà, chez nous, péri par ses excès ! La dispute politique sans fin ne nourrit pas le pays. » Enfin je dirai aux uns et aux autres : « Vous vous accusez réciproquement, et c'est toujours « l'autre » qui a commencé ! si, par malheur, vous vous jetiez — et vous nous jetiez — dans l'abominable choc entre Français, c'est le pays qui serait vaincu ! »

Voilà où mènent les excitations d'une certaine presse. Et voilà pourquoi plusieurs, tout près de s'en scandaliser hier, se réjouissent aujourd'hui de ce que notre *Jeunesse Catholique* a su s'élever et rester au-dessus de cette mêlée impie.

[1] *Lettre sur l'indépendance*, p. 13-15.
[2] *Op. cit.*, 17-23.
[3] *Revue Apol*, déc. 1933. p. 643, 644.
[4] Maritain, *op. cit.*, p. 56.

comique si ce n'était odieux) suspect de complaisances maçonniques pour avoir trouvé un peu simple ce principe que la Franc-Maçonnerie a toujours tort [1]. Le chef du Gouvernement belge n'a-t-il pas dû se défendre devant les tribunaux, de cette accusation stupide ? N'avons-nous pas entendu traiter le Pape lui-même de socialiste et de franc-maçon ? La vérité, c'est que nous avons *nos raisons à nous* de combattre les idéologies marxiste et maçonnique ; ces raisons l'Eglise les a dites, mais n'a jamais présenté le fait d'avoir lutté contre les Loges comme un brevet d'orthodoxie ou un certificat de bonne conduite perpétuelle. D'autres erreurs ont été condamnées, d'autres activités sont néfastes. Pour ne pas tomber de Charybde en Scylla, pour n'avoir pas à endosser un jour la responsabilité de campagnes impopulaires qui ne sont pas notre fait, pour ne pas sacrifier à la politique *partisane* l'apostolat *universel* de l'Eglise, restons libres.

Aussi bien, c'est d'une réforme morale et spirituelle *totale* que le monde a besoin : les « politiques à objectif rapproché, » à cause de *l'immédiatisme* qui leur est commun, ne peuvent prétendre qu'au remplacement d'un régime temporel vicié par un autre qui ne vaudrait guère mieux. C'est parce que nous avons l'ambition d'un renouvellement total, d'une instauration chrétienne universelle, que nous sommes pour l'action politique à longue portée, non pour les moyens violents. Et Bonald a raison : « On peut être modéré avec des opinions extrêmes, quoi qu'en disent ceux qui sont violents avec des opinions mitoyennes. » Collaborons quand c'est possible, oui ; mais avant tout, RESTONS NOUS-MÊMES.

Et puis SOYONS UNIS. Voilà qu'est heureusement révolue l'ère des éclosions où chaque œuvre nouvelle, venant au jour, paraissait vouloir couvrir à elle seule tout le champ. D'où ces contestations dont on s'émut, non sans raison, dans la paroisse. Le temps a fait son œuvre d'apaisement ; et voici ce qu'on pouvait lire hier sous la plume d'un jeune chef scout invitant ses frères Jocistes, Gymnastes,... à *faire équipe entre chrétiens :*

« Avant de faire équipe, il faut tout d'abord *se connaître* et *fraterniser ;* enfin, faire équipe, c'est *collaborer*. Pour se connaître, et se reconnaître, porter son insigne, observer la boutonnière des gens. Je n'ai pas besoin de vous présenter, j'espère, les écussons noirs, verts, rouges, bleus, des différents mouvements spécialisés, le macaron de la F. G. S. P. F., la croix de Jérusalem avec le trèfle des S. DE F... Cette connaissance réciproque de nos mouvements respectifs est loin de suffire, et il faut aller jusqu'à la parfaite compréhension ; vous êtes, et vous devez être, des fanatiques de votre J. E. C., Gymnastique, J. A. C., etc. ; mais ne soyez pas intolérants. Vous êtes peut-être autant (ou du moins presque... si possible) enthousiastes de votre J. C. ou de votre J. O. C. que je suis enthousiaste de mon scoutisme. Mais de grâce, comprenez qu'on peut faire du bon travail à côté de vous.

Au risque de scandaliser ceux de mes frères scouts qui me liront, je lâche le mot : FRATERNISONS. Sans doute, la fraternité scoute ça existe, et, grâce à Dieu, ça existe autrement qu'en théorie. Mais, dites-moi, doit ce être pour cela le monopole des scouts ? Pour fraterniser, connaissons-nous. Qu'au moins les dirigeants des différents groupements se réunissent de temps à autre, ne serait-ce qu'à titre personnel et amical. Connaissons-nous par nos noms, et si vous savez la signification des insignes, pourquoi ne dites-vous pas bonjour au petit scout que vous croisez dans la rue, pourquoi ne souriez-vous pas au jociste que vous voyez sortir de son usine ? Tutoyez-vous simplement... : sommes nous de la même famille, oui ou non ?

Enfin, éliminons donc tous les petits détails qui nuisent à une fraternité franche, toute simple et toute nue, sans déguisement ni détour, et mettons à l'ordre du jour, sans aucune arrière-pensée, en très grosses lettres : AMITIÉ.

Faire équipe c'est *collaborer,* et collaborer c'est, pour vous, envoyer beaucoup de garçons dans nos troupes scoutes, naturellement, et vous scoutiser, vous aussi, évidemment pour devenir les chefs et les assistants dont nous avons tant besoin, ça va de soi. Mais je ne suis pas camelot, et je vous dirai que c'est aussi éveiller les vocations de jocistes ou de gymnastes, c'est surtout faire connaître les divers groupements à ceux de vos hommes que ça peut intéresser. C'est reconnaître loyalement que le scoutisme, ça ne suffit pas, dans bien des cas, pour la formation de nos gosses, et qu'en tous cas, un scout c'est normalement un type qui fait de l'apostolat actif, que ça fait donc deux bonnes raisons pour l'envoyer à la J. E. C. ou à la J. O. C. par exemple : c'est éviter de couver jalousement vos jeunes dans vos cercles d'études, par crainte de les perdre, alors qu'ils feraient pourtant, en plus de cela, et sans nuire à quoi que ce soit, de très bons gymnastes ou d'excellents routiers.

C'est vu ? Bon ! Alors ne venez pas nous ennuyer avec toutes vos mesquineries de clocher. Je sais bien que Untel ne fait pas ce qu'il doit, que les membres de tel groupement ne sont pas chics, que les scouts sont pleins de défauts et que par dessus le marché, ils croient avoir toutes les qualités. Je sais bien tout cela et je m'en fiche ; ça n'a aucune importance. La réunion scoute tombe le même jour et à la même heure que le cercle d'études jociste ? Va trouver le dirigeant jociste, arrangez-vous tous les deux et ne nous racontez pas d'histoires [1]. »

Ce qui se termine par un ardent appel au travail en équipe sur le terrain professionnel, à la caserne... La belle générosité de ces lignes, leur juvénile spontanéité sont telles qu'on n'a même plus envie de demander grâce pour les licences de vocabulaire ou de syntaxe : quand on ne bouscule que cela !... Voilà de quoi constituer les « masses de granit » qui rendront la stabilité au pays ; et Napoléon, qui s'y connaissait, ne voulait que quarante de ces hommes pour mener un département [2].

La conclusion de ces pages, nous l'emprunterons au Cardinal Verdier, évoquant au milieu de

[1] On trouvera dans *Univers*, janvier 1936, de fort pertinentes remarques de M. J. Folliet sur cette mauvaise querelle.

[1] Le *Patronage*, décembre 1935.
[2] Cité par G. Hanotaux. *Histoire politique de la Nation française*, t. III, p. 58.

ses prêtres l'angoisse qui nous est commune à tous à la pensée de la multitude immense qui ne vient pas encore à nous :

« Que d'âmes en dehors de nos églises sont à cueillir et à sauver ! Ah ! qu'il est nécessaire de répandre notre ministère en dehors de l'église, parmi toutes ces populations qui ne connaissent plus le chemin de nos temples, mais qui, sans le savoir, nous attendent ! Et puisque votre ministère est déjà très absorbant, ne trouvez pas mauvais, je vous en supplie, que d'autres œuvres qui ne seraient pas strictement paroissiales, pourvu qu'on ne porte pas atteinte aux vôtres, les recueillent et les sauvent ! Les âmes n'appartiennent qu'à Dieu.

Un mouvement irrésistible nous porte vers les œuvres spécialisées ; c'est peut être par là que le christianisme pénétrera la vie professionnelle ou sociale de chacun. Ces œuvres ne peuvent pas être toujours paroissiales, surtout dans les grandes villes. De là une véritable gêne pour la vie et pour les œuvres strictement paroissiales. Je souhaite, certes, que la paroisse et ses organismes essentiels restent intacts. La paroisse restera toujours la cellule catholique. Mais il faut admettre aussi que les transformations matérielles, économiques, politiques ont créé des besoins intellectuels et moraux d'un ordre nouveau, et que, pour répondre à ces besoins, des organismes nouveaux s'imposent. Soyez justes, Messieurs, et patients. Oui, sauvegardez les droits légitimes de vos paroisses, mais n'oubliez pas, je vous en supplie, l'adage qui ici a son sens le plus vrai : *suprema lex, salus populi* [1]. »

II. — L'esprit social a travers les revues

1. — Depuis quelques années nous avons entendu maintes fois l'appel aux « forces spirituelles ». Il a retenti en des milieux si divers qu'on aurait pu croire à une mode ; alors il deviendrait pour nous banal, comme toute mode qui tente de se prolonger. Mais il ne s'agit pas de mode. Parlons plutôt de symptôme d'une maladie qui réclame instamment son remède. Les appels viennent de cercles différents : preuve de l'étendue du mal; ils sont réitérés; preuve de sa ténacité et de sa profondeur. Dans son nº du 2 janvier, l'*Ami* signalait le livre du chirurgien Alexis Carrel, où est dénoncée l'erreur de notre civilisation détournée des valeurs spirituelles. Après ce témoignage d'un savant, parlant au nom de ses observations sur l'homme, nous voudrions présenter celui d'un industriel, M. Emile Romanet [2]. L'initiateur des Allocations familiales a un droit tout spécial à notre audience.

Faut-il à sa suite brosser un tableau du désordre où nous a jetés le libéralisme ? Les abus ont été trop souvent dénoncés en cette Chronique pour qu'il soit nécessaire d'y revenir. Il est bon toutefois d'en recevoir une fois de plus l'aveu d'un industriel, parlant des faits parmi lesquels il vit. A la base de ce désordre M. R. voit *le rejet de la morale chrétienne :*

« En vain les papes Pie X et Benoît XV ...demandent-ils que soit restauré l'ordre social en conformité avec les principes de l'Evangile. Ils ne sont pas écoutés.

L'industrie connaît une grande prospérité. Les bénéficiaires sont portés à dire :

Du côté patronal : — « Pourquoi s'inquiéter de la doctrine de l'Eglise, quand on gagne facilement de l'argent sans se préoccuper de ceux qui aident à l'obtenir ? Pourquoi se gêner, alors qu'avec la morale sans Dieu l'argent est roi et que, devant une grosse fortune, le public se montre indulgent sur les moyens employés pour l'acquérir ?... » Cependant s'est opérée une laïcisation de la société dont on a été témoin indifférent. On a refusé d'accepter les disciplines morales que seule la religion pouvait imposer.

Du côté ouvrier : — « Pourquoi se priver,... pourquoi économiser quand on a de bons salaires et que des lois sociales assurent l'aide opportune (en cas d'infortune ou de vieillesse) ?... Pourquoi se rapprocher des patrons, quand des politiciens notoires assurent qu'un jour prochain, on pourra supprimer tous les employeurs et répartir la part du lion... entre les véritables producteurs, c'est-à-dire entre les ouvriers ? »

Au sein même de cette prospérité commence à poindre l'inquiétude. En 1931 on entend la grande voix de Pie XI *(Quadragesimo Anno).* Encore une fois, combien sont-ils ceux qui lui donnent leur sincère attention ?

La conséquence, c'est la crise : appauvrissement général et faillites de beaucoup ; haine et révolte des travailleurs réduits aux bas salaires, au chômage. Sans doute, il ne faut pas généraliser à outrance : il y a encore des affaires privilégiées. Il ne faut pas non plus oublier ces bons industriels « qui ont maintenu leur personnel jusqu'à l'épuisement complet de leurs réserves. »

« Ils étaient bons, ces patrons ; ils aimaient leurs ouvriers et ils se disent aujourd'hui : Que faire ?

En toute franchise on pourrait, même à ces bons employeurs, montrer l'erreur manifeste qu'ils ont commise en restant des isolés dans leur profession, en laissant leurs ouvriers étrangers à leur prospérité, en ne prévoyant pas la venue des mauvais jours. »

« Voilà qui est bien sévère, » pensera-t-on. Aussi bien l'auteur parlait-il au conditionnel ; il ajoute avec indulgence :

« Mais peut-on les rendre responsables d'un état d'esprit qui a été jusqu'ici à peu près général, et qui se traduisait par un égoïsme individuel se justifiant en quelque sorte par l'égoïsme des nations, pire encore que celui de certains chefs d'entreprise ? »

Maintenant il s'agit de reconstruire. De toute nécessité s'impose le recours aux « forces spirituelles. »

Avant d'aborder cette partie constructive, arrêtons-nous avec M. R. et demandons-nous ce qu'il faut entendre par « forces spirituelles ». Si l'expression a connu la vogue, n'est-ce pas à cause de son imprécision ? Elle a pu, au gré de qui l'employait, se charger d'un contenu très différent. Et pourtant, si l'on veut « qu'elles puissent intervenir efficacement, il faut qu'on les connaisse bien », il faut en donner une notion précise. « Les forces spirituelles, nous dit M. R., mais ce sont tout simplement *les vertus chrétiennes...* » Et il développe : vertus théologales qui centrent nos vies sur Dieu : Vérité première qui nous instruit, Père très bon et très puissant qui nous appelle à la vie éternelle et nous y prépare efficacement, Dieu tout Amour qui nous gratifie de son amitié et en Lui nous fait retrouver tous les hommes comme des frères bien-aimés ; — vertus cardinales de prudence, de justice, de force et de tempérance qui règlent toutes nos actions morales.

[1] *Sem. relig. de Paris*, 12 janvier 1935.
[2] *Chronique Sociale de France*, octobre et nov. 1935.

Voilà bien l'équivoque dissipée et en même temps indiqué le vrai remède. Tant pis si des esprits timorés ou imbus de préjugés s'en offusquent ! Ou plutôt, s'ils sont sincères, ils réfléchiront et, remis de leur première surprise, ils accepteront plus facilement les sages remarques de M. R. « La situation actuelle, on l'a reconnu, provient surtout d'une crise de conscience. Pour guérir le mal il faut que les remèdes appliqués agissent dans les consciences pour les éclairer et les redresser. » Or il est vain d'attendre cette œuvre de redressement des morales livrées à l'arbitraire ou aux discussions des hommes ; seule en est capable la morale chrétienne, parce que basée sur un fondement inébranlable qui est Dieu.

L'auteur s'en est tenu à un exposé des vertus chrétiennes, comme plus immédiatement pratique. Il va de soi que la pratique s'alimente à la doctrine ; et s'il est une doctrine qui doit être féconde en la matière qui nous occupe, c'est bien la doctrine du Corps Mystique. Il y a un an environ [1], le P. Mersch en soulignait l'actualité. Elle correspond vraiment à une attente des âmes modernes. Pendant longtemps on a vu l'individualisme triomphant ; on assiste maintenant à une réaction de la tendance sociale ou communautaire. Et cependant l'homme d'aujourd'hui ne se résigne pas à rabattre de son orgueil individualiste, développé par toute l'éducation moderne. D'où un conflit qui déchire l'homme et se répercute en crises politico-sociales.

Or la doctrine chrétienne donne la solution de ce conflit, car c'est une doctrine d'équilibre, qui ne sacrifie rien de l'homme ; mieux encore, elle donne satisfaction à l'homme tout entier, car elle est une *vie* spirituelle. La vie chrétienne exalte le personnalisme : c'est une vie divinisée, une élévation inespérée de notre âme à l'union divine dans le Christ : *divinæ consortes naturæ ;* d'autre part, elle satisfait notre besoin de fusion : c'est une vie fraternelle, commune : « *Omnes vos unum estis in Christo Jesu* », tous membres d'un même Corps mystique. Les deux tendances de l'homme se trouvent ainsi apaisées ; elles trouvent leur emploi dans l'exercice d'une même vie, notre vie dans le Christ, ou la vie du Christ en nous.

Telle est cette doctrine très actuelle, principe de relèvement social, animatrice d'un ordre attendu, en ce qu'elle magnifie la personne humaine sans la séparer des autres personnes humaines, et qu'elle fonde une communauté sans fouler aux pieds les destinées personnelles.

D'accord sur la notion de « forces spirituelles », il s'agit maintenant de les « intégrer dans les affaires » et de s'acheminer ainsi vers un ordre social chrétien. Pour cela nous n'avons qu'à suivre l'Eglise : « (Elle) indique précisément, à toutes les époques, comment concilier les obligations du temps avec celles qui doivent nous conduire à un mieux être ici-bas et à une heureuse destinée future. »

Qu'on veuille bien se laisser guider par cette voix :

« D'excellents résultats correspondront très vite à l'action de tous les efforts coordonnés, surtout si chacun, à sa place, accomplit tout son devoir. Le salut est là ! Malheureusement, il faut le reconnaître, tous les catholiques n'ont pas conscience de ces forces, ils ne les développent pas en eux et ne les mettent pas en exercice dans leur vie personnelle, familiale et sociale. Il faut donc avant tout convaincre les catholiques... »

Cette remarque ne peut nous laisser indifférents. Elle marque un devoir du clergé qui est de se référer souvent aux encycliques et d'en faire passer le contenu aux fidèles : *Insta opportune, importune.* Et sans doute il y a aussi la masse des non-pratiquants. D'où la nécessité d'une double action :

« Agir sur les catholiques pour accroître en eux les forces spirituelles et en provoquer la mise en exercice sur tous les terrains ;

Agir sur les non-catholiques, pour les amener à reconnaître l'efficacité du catholicisme et obtenir d'eux qu'ils acceptent de collaborer loyalement pour obtenir les heureuses conséquences qu'il engendre pour la vie sociale »

Sans doute, il y aura toujours des récalcitrants, des égoïstes qui « continueront à faire souffrir autour d'eux. » Il faut que notre action soit plus tenace que leur égoïsme.

Après ces conseils d'ordre général, il est temps de passer aux applications concrètes. « Mais par quoi commencer alors que tout est à faire ou à refaire ? » En homme prudent, M. R. propose l'ordre suivant :

« En premier lieu, il faut examiner la situation, en se dépouillant de toute idée préconçue et de toute opposition systématique aux conclusions logiques (des forces spirituelles)...

En second lieu, il faut réaliser posément, sans différer, avec persévérance, au besoin par paliers, le plan adopté à la suite de l'étude ainsi faite. »

Le premier travail est donc un travail de réflexion. Or, à qui réfléchit, une vérité s'impose : « le travail est la loi commune à tout homme ». Dans ce travail humain, trois facteurs interviennent : la direction, le capital, et ce qu'on appelle plus strictement le « travail » ou force d'exécution ; trois facteurs intimement liés entre eux, l'un ne pouvant rien sans l'autre. Sur cette association de fait se greffent des rapports nouveaux et d'un autre ordre : des obligations morales. Car tous ces collaborateurs sont revêtus de la dignité d'homme, et d'homme racheté par le Christ.

« Puisque... (ils) sont tous solidaires,... un lien doit les unir, lien puissant qui fasse qu'aucun ne manque du nécessaire, ou ne souffre, sans que les autres interviennent pour le soulager, l'aider.

Justice, fraternité, charité, ne sont plus de simples mots, mais des réalités qui inspirent toutes les actions. »

Cela implique l'abandon de la lutte des classes pour une fraternelle collaboration ; et voici qu'au lieu du « chacun pour soi » apparaît « le souci du bien commun » : « La famille reprend sa véritable place, — l'entreprise devient l'affaire de tous les participants, au lieu d'être l'apanage de quelques-uns, — les profits, comme les restrictions, sont répartis entre tous. »

Au passage, M. R. rappelle aux éducateurs le devoir qui leur incombe : il faut préparer les enfants et les munir des forces spirituelles qu'ils auront demain à mettre en œuvre. Et il revient aussitôt à ses collègues :

« Quant aux chefs d'entreprise, ils ne doivent pas attendre qu'en dehors d'eux d'autres résolvent leurs

[1] *Nouvelle Revue Théol.*, mars 1935.

problèmes. Après avoir exposé les principes, les théoriciens ont terminé leur rôle. C'est aux industriels de réfléchir sur les décisions à prendre, de juger les difficultés à vaincre, d'essayer des solutions conformes à l'enseignement reçu et d'apporter aux doctrinaires le résultat de leurs expériences. »

Ainsi propose-t-il d'étudier les moyens de « rétablir l'équilibre entre la production intensifiée par le machinisme et la journée de travail. » Cette durée de travail diminuée permettra de fournir du travail à des chômeurs involontaires ; elle sera naturellement variable selon les circonstances, « tout en adoptant comme principe que la durée de huit heures par jour ne saurait être dépassée s'il y a du personnel inoccupé dans la profession ». En même temps il convient « d'augmenter le pouvoir d'achat des ouvriers... »

De l'étude il faut passer à la réalisation pratique. Il faut assurer en fait aux divers collaborateurs de l'entreprise, une part équitable, des conditions de travail conformes à leur dignité et au bien commun. Comment se déterminera, par exemple, la part de bénéfices de chacun ? Cela ne peut être laissé à l'arbitraire d'un seul, ni être le résultat d'une lutte, pression des plus forts sur les plus faibles, ni être déterminé automatiquement comme la moyenne de l'offre et de la demande. Non. Il s'agit d'un ordre humain à réaliser, par un effort pleinement humain. La méthode à suivre est celle de l'entente des intéressés, dans des cadres appropriés. Voilà que surgit devant nous la perspective de toute une organisation corporative : à la base, l'entreprise avec ses conseils d'usine ou d'entreprise (du moins s'il s'agit d'une affaire importante) ; les syndicats professionnels ; les conseils corporatifs locaux, régionaux ; le conseil national corporatif. Ne nous attardons pas à décrire cette organisation ; nos lecteurs recevront sur ce point les lumières désirées quand il leur sera rendu compte de la Semaine Sociale d'Angers.

Cette collaboration est-elle chimérique ? M. R. ne le pense pas :

« Ceux qui ont déjà réalisé ces sortes de contact sont généralement satisfaits de cette initiative : certains préjugés de classes sociales sont tombés, et d'autre part les propositions pratiques, les appréciations judicieuses qui ont été formulées, ont montré que partout il y a un avantage certain à ce que tous les éléments d'une entreprise ou, si elle est trop nombreuse, à ce que les délégués de chacun des facteurs, collaborent effectivement pour assurer sa vitalité et son succès. — La collaboration fait naître une confiance mutuelle qui se traduit par d'heureux résultats pratiques. »

Il n'y a donc de réalisation qui vaille que par la collaboration. Mais une collaboration sincère et durable sera-t-elle possible si elle n'est inspirée par la charité ? Tous membres d'un même corps mystique, frères d'une même famille qui a Dieu pour Père. On ne ferait donc rien sans les « forces spirituelles. »

2. — De l'étude qui précède nous voudrions rapprocher deux articles qui viennent l'illustrer et en confirmer les conclusions. Le premier est une *Lettre à un patron chrétien* de M. Gonin [1], Secrétaire général des Semaines Sociales de France.

Le patron auquel il s'adresse n'aime pas le Syndicalisme : « La déplorable politique des Syndicats chrétiens », telle est l'expression dont a usé le correspondant. Ayant écouté l'exposé de ses griefs, M. G. fait la mise au point nécessaire.

Il tient tout d'abord à déclarer sa sympathie pour le mouvement syndical d'inspiration chrétienne :

« Il est bien vrai que les Syndicats chrétiens ont toutes nos sympathies. Entendez cependant aussi bien les Syndicats patronaux que les Syndicats ouvriers. Distincts quant aux intérêts immédiats qu'ils défendent, ces syndicats nous apparaissent convergents quant à leur but final : *l'instauration d'un ordre social chrétien*. Ils méritent donc, à un titre égal, l'estime et la bienveillance des catholiques sincères. — Mais, pour l'heure, il s'agit des syndicats *ouvriers* chrétiens. »

L'occasion qui a fait exploser le mécontentement du correspondant est une démarche de ces syndicats auprès du Ministère pour demander à être « représentés dans les Conseils des Ententes Industrielles de la Soierie ». Cette démarche n'est qu'une occasion ; au fond, que leur reproche-t-on ? Les griefs se rassemblent en ces quelques lignes :

« ...La tendance, chez les ouvriers, à se mêler de choses qui ne les concernent pas, pour l'appréciation desquelles ils n'ont ni droit, ni compétence... Ces syndiqués ne tiennent aucun compte des difficultés créées par la crise économique... Ils s'égarent à la remorque du Socialisme. »

Les syndicats se mêlent de ce qui ne les concerne pas ; ils outrepassent leurs droits. Les ouvriers, en effet, ne sont les maîtres ni de l'outillage, ni des capitaux ; aussi, comme le charbonnier du proverbe, le patron tient à rester maître de son entreprise. L'ingérence des ouvriers dans ses Conseils lui semble abusive, au simple point de vue du droit.

Après avoir rappelé que se syndiquer est user d'un droit naturel, la réponse montre qu'en la circonstance ce droit s'exerce d'une manière parfaitement légitime. Sans doute, l'entreprise comporte outillage et capitaux et l'on ne conteste pas leur possession à leurs légitimes propriétaires ; mais il ne faut pas oublier le facteur *travail* avec son droit à une juste rétribution. Précisément il s'agit ici de sauvegarder ce salaire.

« S'ils demandent à compter dans les Conseils où se discutent les intérêts des entreprises, n'est-ce pas aussi parce que l'expérience de la vie économique actuelle leur a appris que leur emploi et leur salaire sont soumis à toutes les fluctuations engendrées par la concurrence industrielle ? Sont-ils sûrs, en effet, que les Ententes tiendront compte de leur intérêt vital ?

« Il était admis autrefois que le patron était l'assureur du salaire ouvrier, parce qu'il le garantissait contre les risques courus par l'entreprise. Allez dire cela, aujourd'hui, aux ouvriers réduits au chômage complet ou partiel, à ceux dont le salaire a été diminué du tiers ou de moitié ! Essayez même de le faire entendre aux ouvriers travaillant encore à plein, dans des industries épargnées, et qui cependant ont vu leur salaire amputé pour cause de crise. »

M. G. devine le sursaut de son correspondant : « Si nous entrons dans cette voie que deviendront la liberté et l'autorité patronale ? » Il n'a pas de peine à montrer que les libertés de l'un doivent composer avec les libertés de l'autre ; que l'autorité, « qui ne se confond pas avec l'arbitraire » respecte les droits de ses subordonnés : par là, bien loin de se nier ou de s'affaiblir, « elle s'affirme et se grandit. »

Le deuxième grief était celui de l'incompétence ouvrière. Il est bien vrai que la direction d'une en-

[1] *Chroniq. Sociale*, déc. 1935, p. 886 et sq.

treprise doit faire face à des tâches très complexes ; la crise les a rendues plus lourdes. Mais les ouvriers ne sont-ils pas capables de comprendre ces difficultés et de tempérer leurs revendications ?

« Nous connaissons, dit M. G., de grandes entreprises où l'on se félicite d'avoir permis aux ouvriers de se rendre compte (de telles difficultés)... Une loyale expérience a démontré que les ouvriers sont capables d'entendre les bonnes raisons et de ne point séparer leur cause de celle de l'industrie qui les fait vivre. »

D'ailleurs une industrie ne pose pas seulement des problèmes techniques, mais aussi humains, moraux. Qu'il s'agisse d'apprécier leurs besoins vitaux, ceux de leur famille, ou encore les conditions du travail, les ouvriers ne sont-ils pas compétents ? Or, leur prétention ne va pas plus loin. Ils ne demandent pas à se substituer à la direction ; ils veulent être représentés près d'elle pour la défense de leurs légitimes intérêts. Au reste, même du point de vue technique, ils peuvent avoir leur mot à dire : « Vivant dans le détail toutes les phases de l'exécution, ils ont une expérience qui mérite d'être consultée et mise à profit. »

Voilà donc rétablis le droit et la compétence des ouvriers. Est-ce à dire qu'une fois admis dans les Conseils, tout ira bien ? Trouvera-t-on en eux « des collaborateurs qui ne simplifient pas à l'excès les problèmes, qui sachent se tenir dans les limites du bon sens et de l'équité ?... » Affaire d'éducation ; nécessité de l'éducation. Mais qui s'en préoccupe ?

« Je ne vois se donner à cette tâche que les Syndicats chrétiens, dont les membres s'imposent de réels sacrifices pour acquérir une formation sérieuse. Et je m'étonne en voyant que certains corps patronaux considèrent comme leurs pires adversaires ces Syndicats dont le programme et l'esprit, inspirés de la doctrine sociale de l'Eglise, offrent ainsi des garanties contre toute déviation fondamentale. Serait-ce que, dans ces milieux patronaux, l'on demeure obstinément attaché aux vieilles théories individualistes qui rejettent toute intervention de la morale dans le domaine des affaires ? »

Inspiré par la doctrine chrétienne, soucieux de la faire passer à ses adhérents et de la traduire en actes (on l'a bien vu lors de la grève de St-Chamond), le syndicalisme chrétien n'est certes pas à la remorque du socialisme. C'est tout au contraire parce qu'ils n'ont pas voulu subir le joug socialiste, ni son matérialisme, ni ses conceptions anti-familiales, ni sa lutte des classes, que des ouvriers chrétiens ont constitué une organisation syndicale indépendante et chrétienne.

La conclusion de cette lettre indique la voie dans laquelle il faut marcher : la collaboration, avec le souci du bien commun. Elle illustre, disions-nous, l'étude de M. Romanet. Ne montre-t-elle pas les malaises, les conflits mêmes, qui peuvent surgir lorsqu'une conscience de patron catholique n'a pas compris que les principes de sa vie chrétienne doivent descendre jusques et y compris dans ses actes professionnels ? La bonne volonté ne manquant pas, un besoin d'éducation se fait donc là aussi sentir.

La *Lettre à un patron chrétien* était une illustration en « négatif » ; le « Document » [1] dont nous allons parler est heureusement un « positif », montrant les forces spirituelles en activité. Il nous apporte en effet les résultats d'un échange de vues qui eut lieu « entre jeunes catholiques, patrons, ingénieurs, ouvriers ou employés... » sur le sujet très concret de la « baisse des salaires ». Un tel fait implique toujours une question de justice. Sans doute, les principes de *Rerum Novarum* et de *Quadragesimo Anno* sur le juste salaire supposent des conditions économiques normales. Cela ne veut pas dire qu'en temps de crise tout soit livré à l'arbitraire. Comment restera-t-on alors dans la justice et l'équité ? Pour répondre à cette question, de précieux éléments de solution nous sont donnés dans le Document cité. En même temps il permet de juger si la collaboration devient possible où règne l'esprit chrétien, et s'il faut encore parler d'incompétence ouvrière sur ce terrain si déterminé.

L'attention est d'abord attirée sur *l'appréciation de cette réduction de salaire*. On se ferait illusion à ne regarder que le taux appliqué : p. ex. réduction de 10 0/0 sur le salaire horaire. Car, dans bien des cas,

« la réduction du nombre d'heures de travail, le « short-time »... a précédé la baisse des salaires horaires... *Ce qu'il faut considérer, ce n'est* (donc) *pas le prix de l'heure du travail, mais le gain moyen des travailleurs ;* une baisse de 10 0/0... atteint déjà durement un ouvrier qui travaille ses 8 h. par jour ; si elle frappe un ouvrier qui ne travaille en moyenne que 6 ou 4 h. par jour, elle peut faire passer sa rémunération au-dessous du minimum indispensable pour vivre, avec une famille normale, dans des conditions humainement acceptables. »

Telle est la situation de l'ouvrier. En regard, il faut montrer qu'elle s'impose parfois comme une triste nécessité : le ralentissement des ventes entraîne le *short-time*, et celui-ci appelle la baisse des salaires :

« Il faut, sous peine de courir aux pires aventures, ajuster la production à la vente. Mais dès que l'on réduit le régime de marche de l'usine, le poids relatif des frais généraux, des amortissements, des charges financières ou fiscales, s'aggrave. Même si le prix de vente n'a pas bougé, il faut diminuer les divers éléments du prix de revient à l'usine pour pouvoir incorporer dans chaque unité vendue un chiffre plus élevé de frais généraux ou commerciaux, de charges financières, etc.

On peut bien, dans une certaine mesure, comprimer les frais généraux ; mais il est fréquent que l'on doive au moins momentanément accroître les frais d'études ou les frais commerciaux : il faut une publicité plus intense pour atteindre des acheteurs qui se dérobent ; il faut renforcer les bureaux d'études pour tenter les clients par des modèles nouveaux, ou apporter aux modèles anciens des perfectionnements qui permettront une nouvelle campagne de démarchage... Aussi, dès qu'il a réduit sa production par le « short-time », le directeur ou le patron se trouve-t-il contraint de rechercher les économies qu'il pourrait réaliser sur le prix des matières premières et celui de l'heure de travail. »

L'ouvrier est bien capable de comprendre, quand on les lui expose, les difficultés de l'entreprise. Qu'elles entraînent des « aggravations à son contrat de travail », il y consent. Du moins il veut que ces aggravations soient justifiées et efficaces :

« Il les veut justifiées... Il ne demande pas que le souci de maintenir sa rémunération passe avant tout

[1] *Vie Intellectuelle*, 10 nov. 1935, p. 456 (Documents).

autre souci. Il se rend compte qu'il faut un service commercial, des bureaux d'études, une direction ; il sait qu'il faut consentir à certaines dépenses pour maintenir intact cet outil qu'est l'usine. Il admet que les gens qui ont confié leurs économies au patron aient le droit de toucher un intérêt raisonnable. Mais il veut seulement n'être pas toujours le premier à « se mettre la ceinture », puisqu'en fait, dans les périodes de prospérité, il n'est pas toujours le premier à bénéficier des succès.

Il les veut efficaces,... [qu'elles] donnent effectivement à « la maison » une chance dans la lutte pour la vie. Mais il ne se satisfera pas de voir que « cette diminution est du même ordre que celles auxquelles sont soumis les corps de métiers voisins », s'il se rend compte qu'elle ne procure à « la maison » que quelques centaines de francs d'économies par mois, et qu'elle ne lui permet ni de donner plus de travail à ses ouvriers, ni de rafraîchir son matériel, ni d'équilibrer son budget. »

Enfin, dans quelle atmosphère morale doit-on imposer des mesures aussi pénibles ? « L'ouvrier français demande, en cette circonstance comme en toute autre,... d'être considéré comme un homme vivant, capable de raisonnement, un collaborateur et non un matricule. » Si la baisse lui est imposée brusquement « par une décision du patron ou de la Chambre Syndicale des patrons », — baisse uniforme et instantanée, — on devine sa réaction ; il la subira plus qu'il ne l'acceptera, avec un cœur de révolté. Mais qu'on s'adresse à lui avec franchise, loyauté ; qu'on lui expose (sans entrer dans les détails qui lui échappent) les nécessités de l'heure ; que le patron donne l'exemple le premier en réduisant sa situation et son train de vie ; alors la réaction sera différente. En s'adressant ainsi à leurs ouvriers, certains patrons ont « trouvé chez eux une compréhension rapide et parfois profondément émouvante. »

Le mot de la fin mérite d'être relevé. On a fait appel aux ouvriers parce que les choses allaient mal. Mais

« il ne faut pas se dissimuler que lorsque les compressions faites sur les salaires atteignent une certaine ampleur, elles créent une véritable *dette morale* de l'employeur à l'égard de ses ouvriers... Sans doute, ils ont permis à l'usine de vivre et assuré leur pain quotidien. Mais ils ont aussi sauvé le « bien commun » de tous ceux qui ont des intérêts dans l'usine. Il n'est que juste, si des jours meilleurs reviennent, de leur en tenir compte, autant qu'on le peut. »

Des hommes de classes différentes, d'intérêts parfois opposés, se sont donc rencontrés, et ils ont abouti à une mutuelle compréhension, parce qu'animés du même esprit chrétien. C'est pourquoi, outre son intérêt intrinsèque, nous avons cité ce « Document », en le rapprochant de l'article sur les « Forces spirituelles. »

3. — Nous pourrions poursuivre cette Chronique sous le signe des « Forces spirituelles ». N'est-ce pas toute l'activité humaine qui doit leur être soumise comme à la morale chrétienne ? Il suffit désormais d'un exposé tout objectif. Laissons parler nos informations.

L'*Union Internationale de Malines* a consacré sa dernière session au chômage, plus particulièrement à l'étude « des remèdes appliqués dans les divers pays » à ce mal social. Un des membres distingués de l'Union, M. Crétinon, a donné dans la *Chronique Sociale* [1] un aperçu des travaux de cette session, où six nations européennes étaient représentées (France, Belgique, Hollande, Angleterre, Autriche, Italie ; on eut à regretter l'absence de l'Allemagne, naguère représentée à l'Union, mais les temps sont changés). Toutes ces nations sont frappées par le même mal ; il était utile de confronter leurs réflexions, leurs expériences.

Tout d'abord est posé le principe que le chômeur *a droit à la vie* et qu'il doit être aidé. Comment cela ? recours à l'Etat ou à des institutions professionnelles ? organisation de l'*assurance* ou de l'*assistance ?* Débat souvent théorique en face de l'extension du fléau.

« Toute assurance échoue quand le risque, au lieu d'être réparti, est devenu universel. Aussi la diversité des méthodes employées dans chaque pays par les divers organes qui prétendaient *assurer* n'offre qu'un objet d'étude périmé. L'uniformité s'est faite, sinon dans les formes, du moins dans le fond, et cela de la manière suivante : *Une partie du pays travaille et épargne pour faire vivre l'autre partie qui ne travaille pas.* De toute part on s'écrie que c'est anormal et que cela ne peut durer ainsi. Et cela dure... »

On ne peut évidemment pas se résigner à une telle situation ; on s'efforce donc d'y mettre fin. Voici les tentatives faites dans ce but.

Un premier effort a été le *placement des travailleurs.* Des Offices de placement sont nés ou ont pris un regain d'activité, en vue d'aiguiller les travailleurs sans emploi vers les entreprises en quête de main d'œuvre. Ces Offices ont rendu quelques services, mais ils ne créent pas du travail ; or la crise consiste non pas en ce qu'employeurs et employés n'arrivent pas à se rejoindre, mais précisément en ce que le travail manque.

Du même ordre sont les mesures qui consistent « à mettre tels travailleurs à la place de tels autres » : remplacer les vieux par des jeunes, élever l'âge de la scolarité pour écarter les tout-jeunes, retour de la mère au foyer. La charge qui pèse sur la nation reste la même. Cependant les considérations morales qui inspirent ces mesures sont d'importance. Ne vaut-il pas mieux achever la formation d'un jeune que le jeter prématurément dans l'oisiveté, lui, plein de vie et d'avenir ? On ne peut qu'applaudir au retour de la mère au foyer,... pourvu que la suppression de son salaire ne compromette pas les ressources du foyer.

Puisque le nombre d'emplois est limité, chaque nation a fait le raisonnement suivant : « Nous allons refouler les étrangers ; les emplois seront réservés à nos nationaux et ainsi notre charge allégée. » On pouvait s'attendre à la vive reconnaissance des nationaux. La réaction n'a pas été aussi vive ; d'un côté, « la solidarité ouvrière et humaine a balancé l'égoïsme individuel ou national » ; d'un autre côté « les patrons n'ont pas toujours trouvé leur compte à ces renvois, car souvent les étrangers faisaient des métiers ou occupaient des emplois que les nationaux n'étaient pas aptes ou pas disposés à faire et à remplir. »

Outre ces inconvénients, les vraies difficultés surgissent dès qu'on examine le phénomène sous son aspect social. — Difficulté de fait : un Etat re-

[1] *Chronique Sociale*, novembre 1935, p. 767 sq.